



**AKDITAL**  
Des soins et des liens



# AVIS DE CONVOCATION

Casablanca, le 14 mai 2026

**AKDITAL**  
**SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 141.592.070 DIRHAMS**  
**SIÈGE SOCIAL : 246 Route de l'Oasis - Casablanca**  
**RC N° 357999 CASABLANCA - IF N° 18813595**

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2026

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société AKDITAL, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 141.592.070 Dirhams, dont le Siège Social est à Casablanca, 246 Route de l'Oasis, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n° 357999, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

**LE VENDREDI 19 JUIN 2026 À 10 HEURES À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA**  
sise Angle Avenue des FAR et rue Arrachid Casablanca 20000, Casablanca.

À l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture et approbation du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
3. Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
4. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exécution de leur mission ;
7. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
8. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
9. Fixation du montant des jetons de présence à verser aux administrateurs pour l'exercice 2026 ;
10. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (L'AGO) :

Ci-après quelques éléments d'information relatifs aux modalités de participation à l'AGO. Nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.akdital.ma](http://www.akdital.ma) en vue de prendre connaissance des modalités détaillées.

#### Conditions de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social d'AKDITAL, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, cinq (5) jours avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

#### Conditions d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour :

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolution formulées par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, doivent, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis, être adressées au siège social en recommandé avec accusé de réception ou déposées en mains propres contre reçu au Secrétariat de la Direction Générale d'AKDITAL à Casablanca, au 246, Route de l'Oasis, accompagnées des pièces justifiant que les actionnaires concernés remplissent les conditions requises.

#### Modalités de vote par procuration :

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au secrétariat de la Direction Générale d'AKDITAL. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet d'AKDITAL : [www.akdital.ma](http://www.akdital.ma).

#### Modalités de vote par correspondance :

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote dont la signature doit être obligatoirement légalisée. Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires au secrétariat de la Direction Générale d'AKDITAL. Il peut également être téléchargé sur le site internet d'AKDITAL : [www.akdital.ma](http://www.akdital.ma).

#### Modalités de participation par visioconférence :

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence doivent adresser par e-mail une demande écrite à l'adresse suivante : [ag@akdital.ma](mailto:ag@akdital.ma) et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la date de la réunion.



## RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve :

- Les comptes sociaux et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net de l'exercice d'un montant de 365 024 673 Dirhams ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de l'exercice de 494 331 591 Dirhams, dont 443 680 156 Dirhams représentant le bénéfice net Part du Groupe.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 d'un montant de 365 024 673 Dirhams, comme suit :

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Résultat net de l'exercice : | 365 024 673 DH |
| Report à nouveau antérieur : | 62 581 204 DH  |
| Montant total à répartir     | 427 605 877 DH |
| Dividende par action         | <b>14 DH</b>   |
| Dividendes                   | 198 228 898 DH |
| Montant reporté à nouveau    | 229 376 979 DH |

Le dividende est fixé à quatorze Dirhams (14 DH) par action. Il sera mis en paiement à partir du 01/09/2026.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé. Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées, approuve l'ensemble de ces conventions telles que reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026, à un montant global brut de 1 400 000 Dirhams. Le Conseil répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation par le Conseil d'Administration des administrateurs suivants, pour la durée du mandat restant à courir des autres administrateurs, expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

- Mme Fatima LASIRI
- M. Mohamed HASSAD
- M. Saad BENDIDI
- M. Hatim BEN AHMED
- M. Ahmed AKDIM

Lesquels ont déclaré accepter les fonctions qui leur ont été confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice de leur mandat.

Il est précisé que Mme Fatima LASIRI et M. Mohamed HASSAD ont été désignés en qualité d'administrateurs indépendants, conformément aux dispositions légales régissant les sociétés dont les titres de capital sont inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

### À propos du Groupe Akdital

Akdital est le leader du secteur privé de la santé au Maroc. Le Groupe met à disposition de ses patients, et du personnel soignant, des installations et équipements médicaux à la pointe de la technologie, et conformes aux standards internationaux permettant de couvrir l'ensemble des spécialités médicales.

### Contact et communication financière

M. Amjad HEBBAZI

Directeur Pôle Finance

a.hebbazi@akdital.ma - 0522 23 14 14

246, Rte de l'Oasis, Casablanca 20250

<https://akdital.ma/fr/documentation-assemblee-generale/>